

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2006

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,  
Mmes BOTHUA, DURAND, FERRY, HAMEL/BRUN, LAVENAC,  
LEROY/THOMAS, VAUCLAIR,  
MM. ALLAIN, BRIARD, DAUNOU, LAPIERRE, LE BLASTIER, LECONTE,  
LEMARIÉ, LEROUX, OZENNE, RICHET, SACRÉ.

Absents : Mme. ASSELINE (pouvoir à Mme LAVENAC)  
Mme LE BORGNE (pouvoir à Mme DURAND)  
Mme THIBERGE (pouvoir à Mme VAUCLAIR)  
Mme VACCARO (pouvoir à Mme FERRY)  
M. CAMPBELL (pouvoir à Mme HAMEL/BRUN)  
M. CARTERON (pouvoir à M. ESTRADE)  
M. MARGUERIE (pouvoir à M. BRIARD)  
Mme LAMORT

Secrétaire : M. LEROUX

La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Pierre ESTRADE, Maire, qui donne connaissance des absences et des pouvoirs et aborde ensuite l'ordre du jour.

### I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2006

Le Maire donne lecture d'un courrier de Alain CAMPBELL qui demande une rectification de ce document en ce sens que son intervention au sujet de l'excédent de 20 000 € dégagé par le budget « location » de la DSP Baronnie n'a pas été correctement interprétée. Après discussion, l'intervention de Alain CAMPBELL est ainsi traduite : « *Alain CAMPBELL souhaite qu'une partie de l'excédent de 20 000 € dégagé par la DSP serve au budget « culture » de la DSP* », le passage concernant la non-légalité comptable d'une telle mesure étant inchangé.

Cette précision étant apportée, le procès-verbal de la réunion du 27/03/2006 est **adopté par 20 voix pour et 6 abstentions** (*celles de l'opposition*).

### II – RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU SITE DE LA BARONNIE

Suite aux discussions tenues lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, Dominique FERRY, Premier Maire-Adjoint chargé de la Culture, présente la proposition de tarification de ces salles qui tient compte de la hausse des coûts directs.

Elle informe que le coût de revient en charges directes de la location de la Grange est de 700 € et de 1 000 € si l'on y ajoute les charges salariales ; pour les salles du Manoir, il est de 200 € et de 370 € charges salariales incluses. C'est dans ces conditions, qu'elle propose :

- pour la Grange, une augmentation des tarifs de 5 %, sachant que cette augmentation est limitée à 2,5 % pour les Brettevillais et que les comités d'entreprise qui louent le bâtiment en semaine devront acquitter le coût de revient charges salariales incluses, soit 1 000 €,
- pour le Manoir ouvert depuis mai 2005 qui, elle le rappelle, était délibérément loué à un prix volontairement attractif pour permettre aux Brettevillais de le découvrir et pour lequel nous n'avons pu qu'estimer le coût de revient, une augmentation sensible est prévue.

Elle précise qu'à ce jour le prix de location des salles du Manoir, même pour les personnes extérieures à la commune, est largement au-dessous du coût de revient charges salariales incluses. C'est pourquoi, ces nouveaux tarifs ne sont proposés que pour une année car il conviendra dans l'avenir de se rapprocher de ce coût.

Pierre ESTRADÉ observe que les coûts dégagés pour le Manoir sont encore incertains car, si ce bâtiment a bien été ouvert en mai 2005, les premières locations, elles, ne sont intervenues qu'à l'été 2005 et nous n'avons même pas un an de recul.

Martine LAVENAC, Conseiller Municipal Délégué, Présidente de la DSP Baronnie, rappelle qu'au printemps dernier une première estimation des coûts de revient était de l'ordre de 230 € mais notre volonté d'offrir aux Brettevillais la location du Manoir « à titre promotionnel » nous a conduit à pratiquer des prix très bas. Si nous continuons cette politique, le déficit qui en découlera devra être renfloué par le contribuable brettevillais. Elle estime que maintenant nous devons gérer convenablement le Manoir.

Alain LAPIERRE considère que la location de la Grange pour les Brettevillais est trop chère et il souhaite que nos concitoyens paient le même prix que les associations brettevillaises, soit 525 €. Le Maire répond que le prix pratiqué à ces dernières est faible, il devrait au moins être égal au coût de revient, soit 1.000 €, et Daniel LE BLASTIER rappelle que lorsque les associations brettevillaises louent la Grange c'est pour dégager un bénéfice qui minore d'autant leur demande de subvention à la commune.

François OZENNE estime que la DSP doit dynamiser son rôle commercial afin que les excédents réalisés bénéficient en priorité aux associations de la commune car c'est à travers elles que les Brettevillais jouissent du site.

Pierre ESTRADÉ informe le Conseil Municipal que les coûts de revient indiqués plus hauts vont encore augmenter par suite de la sécurisation du site que nous sommes maintenant amenés à envisager suite aux actes d'incivisme dont sont victimes les locataires et les traiteurs (*effraction des véhicules, vols de boissons et de desserts dans le camion des traiteurs, intrusion d'indésirables dans les salles, etc...*). Il passe la parole à Martine LAVENAC qui annonce que, suite à ces faits délictueux qui portent préjudice à la réputation du Domaine de la Baronnie, une société de gardiennage assurera, via un garde maître chien, une surveillance de nuit à partir du week-end prochain. C'est en conséquence une dépense estimée à plus de 3.000 € pour l'année qui n'avait pas été prévue au budget de la DSP Baronnie mais qui s'avère indispensable.

Au nom des élus de l'opposition, Jean LEMARIÉ ne remet pas en cause l'augmentation de 5 % des tarifs de base et ne conteste pas les tarifs pratiqués aux non brettevillais. Par contre, la location de la Grange aux Brettevillais est trop chère. S'agissant de la location des 3 salles du Manoir (*qui conviennent parfaitement aux réunions familiales*) aux Brettevillais, il remarque que le fait de passer de 140 à 220 € engendre une augmentation de 57 % ! Il faudrait déterminer un tarif intermédiaire puisque nous n'avons pas d'autre salle à proposer à nos concitoyens. Nous devons avoir le souci d'offrir des tarifs tout à fait abordables.

Pierre ESTRADÉ réaffirme que si nous fonctionnons à perte, les Brettevillais paieront d'une autre façon, par leurs impôts, et Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint, rappelle que les statuts de la DSP l'obligent à équilibrer son budget afin que la population n'ait pas à combler le déficit. Il propose en conséquence de ne pas engendrer un déséquilibre budgétaire à la DSP.

Daniel LE BLASTIER fait remarquer qu'une location de la Grange à un foyer brettevillais pour 200 invités représente un coût de 4,35 € par personne, les 3 salles du Manoir reviennent à 4,40 €. Ce sont des tarifs tout à fait acceptables sauf s'il y a sous-occupation des locaux. Il est vrai cependant que notre commune manque d'une salle des fêtes accessible aux Brettevillais.

A l'issue de ce large échange de vues, par **20 voix pour et 6 voix contre** (*celles de l'opposition*), pour 24 heures de location et pour application à compter du 1<sup>er</sup> mai prochain, les grilles tarifaires suivantes sont décidées :

	<b>TARIFS TTC</b>
<b>Grange à Dîmes :</b>	
✓ Tarif de base	1 786 €
✓ Entreprises brettevillaises, associations non brettevillaises à but non lucratif et comités d'entreprise en week-end	1 428 €
✓ Comités d'entreprise en semaine	1 000 €
✓ Brettevillais	873 €
✓ Associations brettevillaises	525 €
<b>Cellier du Manoir :</b>	
✓ Tarif de base	287 €
✓ Entreprises brettevillaises, associations non brettevillaises et comités d'entreprise en week-end	230 €
✓ Comités d'entreprise en semaine	150 €
✓ Brettevillais et associations brettevillaises	110 €
<b>Cellier + 2 salles du Manoir :</b>	
✓ Tarif de base	531 €
✓ Entreprises brettevillaises, associations non brettevillaises et comités d'entreprise en week-end	425 €
✓ Comités d'entreprise en semaine	300 €
✓ Brettevillais et associations brettevillaises	220 €

### **III – MARCHÉS PUBLICS**

#### **A – Lancement de la consultation pour la fourniture de repas au restaurant scolaire**

Elisabeth DURAND, Maire-Adjoint chargé des Affaires Scolaires, informe que notre contrat avec Scolarest arrive à échéance et que nous devons lancer un avis d'appel public à la concurrence. Elle commente le règlement de consultation qui a été transmis à chaque Conseiller Municipal et précise que nous prévoyons conclure un marché sur une durée d'un an, renouvelable 2 fois. Constatant que la Commission d'Appel d'Offres aura à se prononcer sur les offres présentées, François OZENNE souhaite que quelques membres de la Commission des Affaires Scolaires participent à cette réunion, ce qui ne pose aucun problème.

#### **B – Lancement de la consultation pour l'acquisition de logiciels dans les services administratifs de la Mairie**

Le Maire informe que notre logiciel actuel ne donne plus satisfaction et rappelle que le budget 2006 voté le 27 mars écoulé prévoit son remplacement.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de procéder au lancement de ces 2 consultations et autorise le Maire à signer les marchés correspondants.

### **IV – ACTUALISATION DES ASTREINTES TECHNIQUES**

Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint chargé des Travaux et responsable des Services Techniques, rappelle au Conseil sa délibération du 03/11/1997 instituant un service d'astreinte technique consistant en permanences à domicile durant la nuit et en fin de semaine. Depuis cette date, des textes nouveaux sont parus et il convient de réactualiser la délibération.

Il commente le projet de délibération que chaque Conseiller Municipal a en sa possession et qui a reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique

Territoriale du Calvados réuni le 06/04/2006. **A l'unanimité**, le Conseil Municipal, approuve ce projet de délibération.

## **V – ADHÉSION A UN ORGANISME D'ÉVALUATION DES RÉALISATIONS DANS LA COMMUNAUTÉ RURALE DE OUONCK**

Pierre ESTRADE rappelle que le Ministère de la Coopération Décentralisée a subventionné de façon importante les travaux d'adduction d'eau dans la Communauté Rurale de OUONCK et, préalablement à l'obtention de nouvelles subventions pour les chantiers à venir, il demande une évaluation des travaux réalisés tant dans un but de contrôle que pour avoir un jugement objectif et un conseil de la part d'un organisme extérieur.

Afin d'obtenir des financements pour une telle évaluation, le Ministère de la Coopération Décentralisée nous demande d'adhérer à un organisme habilité à sélectionner, après appel d'offres, un cabinet qui sera chargé de cette étude. Cet organisme habilité est le « F3E » (*Fonds pour la promotion des études préalables, études transversales, évaluations*). Il permettra d'obtenir une partie importante du financement de cette étude, le solde étant à la charge des collectivités partenaires.

Après avoir entendu cet exposé, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'adhérer à « F3E » (*adhésion d'un montant de 250 €*).

## **VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

- Le Maire informe des modalités de la prise en compte de la journée de solidarité pour le personnel municipal : les agents bénéficiant de congés RTT en consacreront un à cet effet, ceux n'en bénéficiant pas effectueront 7 heures supplémentaires. Ces dispositions ont reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados réuni le 06/04/2006.
- Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, informe que :
  - un nouvel aménageur a racheté la Ferme du Vieux Clocher et nous présentera cette semaine un projet de modification du permis de construire initial,
  - Logi Pays nous a proposé 3 avant-projets d'architecte pour la réhabilitation de la propriété sise 132, route de Bretagne et de son prolongement rue du Général Leclerc là où il y avait une brocante. Le Conseil d'Administration de Logi Pays a retenu le projet qui nous semblait le plus approprié dans le secteur. Une trentaine de logements locatifs sociaux sont envisagés,
  - s'agissant des études préalables à la création d'une ZAC diligentées par la Communauté d'Agglomération, nous avons été associés à une première analyse des offres et le choix du cabinet retenu devrait intervenir très rapidement. Le coût de ces études, supporté par Caen la Mer, se situe entre 80 et 100 K€,
  - dans le prolongement du sujet précédent, l'État a débloqué le financement permettant à la DDE la réalisation de l'étude de l'aménagement de l'échangeur du Bessin et, simultanément, l'étude de l'emplacement du futur échangeur du boulevard des Pépinières avec le périphérique.
- Pierre ESTRADE relate la réunion du Conseil Communautaire de vendredi dernier au cours de laquelle François OZENNE a présenté la position de notre commune quant à la candidature de Caen la Mer à la prise de compétence de l'aéroport de Caen-Carpique. Il rappelle que, seule, la commune de BRETTEVILLE SUR ODON a réuni son Conseil Municipal pour débattre spécialement sur ce sujet. Le Préfet a programmé une réunion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport pour le 14 juin et il est confirmé que la Chambre de Commerce provisionne, depuis 9 ans, le resurfaçage de la piste. Le Conseil Communautaire a décidé la candidature de Caen la Mer à la prise de compétence de cet aéroport par une très forte majorité car il n'y a eu que 3 voix contre et 6 abstentions pour 98 voix pour.

Jean LEMARIÉ, qui a assisté à cette réunion, a relevé une perspective d'allongement de la piste envisagée par le cabinet IENAIR et il semblerait que certains élus y soient favorables. Pierre ESTRADA précise que cette question n'est pas, à ce jour, en étude à l'agglomération.

François OZENNE est satisfait des débats qui ont été clairs et sereins et des déclarations du Président de la Région qui, outre son vote positif en tant que représentant de LOUVIGNY, a montré une volonté manifeste de coopération des 2 aéroports (*Carpiquet et Saint Gatien*). A son sens, s'il devait y avoir allongement de la piste, ce ne pourrait être qu'à la condition expresse qu'il y ait diminution des nuisances.

- Jean-Marie LECONTE, Maire-Adjoint chargé des Affaires Économiques, évoque l'activité économique dans notre commune qui compte en son centre 17 entreprises ou commerces, 76 dans les Forques et 32 dans la Grande Plaine. Il fait un bilan précis de la situation de nos 2 zones d'activités (*zone des Forques et ZAC de la Grande Plaine*). A ce jour, compte tenu des options et des compromis de vente signés, une seule parcelle (*de 7 330 m<sup>2</sup>*) reste à vendre dans la commune (*soit moins de 2 % de la surface totale*) elle est située dans la Grande Plaine. La fin de la construction de la rue des Entrepreneurs sera une réalité en août prochain. Il signale, qu'avec la ZAC Lazzaro, la ZAC de la Grande Plaine est retenue par la Communauté d'Agglomération comme « zone test » pour l'implantation de la signalétique. Il indique enfin que la taxe sur le foncier bâti a augmenté de 70 % en 5 ans ce qui améliore d'autant les finances communales. Il cite ainsi une des dernières entreprises installées à la Grande Plaine qui, à elle seule, équivaut à 20 à 25 pavillons moyens en terme de recettes en foncier bâti.

## LE TOUR DE TABLE

Les sujets suivants sont abordés :

- le futur site Internet de LCBO Foot qui sera relié au site de la commune et le classement de l'équipe première qui se situe honorablement et de l'équipe réserve qui monte en Ligue Régionale ainsi que la montée d'une autre équipe en Ligue Régionale, ce qui est excellent,
- la Commission Environnement qui pourrait être programmée au 11 mai (*à confirmer*) et la Commission Travaux qui se réunira le 10 mai à 18 h,
- la collecte des déchets ménagers qui aura lieu même les jours fériés y compris le 1<sup>er</sup> mai. Il est précisé que cette décision répond au souhait du personnel chargé des collectes qui préfère cette solution à la double journée des lendemains de jour férié,
- les nuisances occasionnées par quelques jeunes individus, pas tous brettevillais, au terrain de sports (*et ailleurs*) troublant la pratique des disciplines sportives et la vie de la Commune. Les témoins de ces agissements inqualifiables sont vivement invités à composer le 17 pour inviter la Police à constater les flagrants délits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.